

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9
Quorum : 7



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le dix du mois de janvier à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CANET Véronique, BARDY Benoît, DUPINAY Pierre, GIRAUD Jean, ROUCHOUSE Muriel
Excusés : LIMONE Julien, GRANGE Yves, CLUZEL Anthony
Absente : DEGAND Nathalie
Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 04 100125

OBJET : MAÎTRISE D'ŒUVRE : REMISE EN ÉTAT DU PONT DE FALLOT

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de l'épisode cévenol du 17 octobre 2024 la crue du ruisseau « Le Pontchardon » a causé des désordres sur le Pont de Fallot dont la période de construction, en l'absence de données précises en notre possession, peut être évaluée au début ou au milieu du 19^e siècle.

La commune a fait appel au CEREMA afin d'avoir un début d'expertise. Celle-ci indique en particulier que, selon la méthodologie d'évaluation IQOA pour un pont voûte en maçonnerie, il s'agit du défaut n° 115 pouvant être estimé de cotation 3U, ce qui implique d'intervenir rapidement.

Pour effectuer cette remise en état du pont, la commune a besoin de se faire assister par un maître d'œuvre.

Plusieurs devis sont parvenus en mairie dans ce but. Après vérification, le maire propose de retenir la Société GINGER pour un montant de 31 430.00 € HT.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Considérant les éléments d'information donnés par Mme le Maire

- * **Accepte** la proposition du maire de faire réaliser les travaux de remise en état du Pont de Fallot
- * **Retient** le devis de la Société GINGER pour la somme de 31 430.00 € HT
- * **Dit** que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2025 du budget principal

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

ML NAVEZ



Le Maire

A. FLACHER